

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements:
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référéncé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5° alinea du CGI

L'assurance est un élément clé de la préservation des œuvres d'art.
Que ce soit dans le cadre d'une exposition ponctuelle
ou d'une collection permanente, il est essentiel de garantir
les objets d'art contre la survenance de dommages.
L'objectif de la session est de proposer une formation aux éléments
assurantiels de base, afin que chacun puisse appréhender
les assurances liées à son activité,
comprendre les risques associés aux objets d'art
et savoir comment réagir en cas de sinistre.

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux chargés
d'expositions et de collections, aux régisseurs,
aux collaborateurs de services juridiques
ou aux administrateurs et à toute personne
en charge de l'organisation d'expositions.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

PROFESSIONNELLES

- Administration, gestion
- Régie des œuvres et des collections
- Production culturelle

PRÉ-REQUIS

Professionnels de tous niveaux.

FORMACODE® : 41036

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Transmission de documents pédagogiques
(déroulé de formation, références
bibliographiques...).
- Observation de cas pratiques et/ou mise(s)
en situation.
- Supports vidéo projetés.

ATTESTATION DE FORMATION

Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille
d'émargement par demi-journée.
Une attestation de formation lui sera remise
à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité
avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis
les connaissances ou les gestes professionnels
précisés par les objectifs de la formation,
il complètera une évaluation des acquis
de la formation. Un questionnaire de satisfaction
lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif
maximal de 15 stagiaires.
Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19,
cet effectif est susceptible d'être révisé.

CONTENU

1/ Introduction à l'assurance

- Fonctionnement du marché de l'assurance, fonctionnement d'un assureur.
- La garantie d'état.
- Les spécificités du marché public.
- La règle contractuelle.

2/ Les différents types d'assurances liés à l'exposition d'œuvres d'art

- L'assurance des murs.
- La responsabilité civile.
- L'assurance des objets d'art.

3/ Les principaux risques

- Le dommage accidentel.
- Les dégâts des eaux et l'incendie.
- Le vol et le vandalisme.
- Le risque terroriste.

4/ Les extensions au contrat d'assurance

- La casse.
- Les biens confiés à des tiers.
- Les foires et salons.
- Le transport et le stockage.

5/ La valorisation des œuvres

- Les différents types de valeur : valeur agréée, valeur déclarée.
- Les conséquences de la nature des œuvres : quelques exemples.

6/ La prévention

- Le facility report.
- Les moyens de protection.

7/ Le sinistre

- La déclaration de sinistre et l'indemnisation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Appréhender au mieux les assurances liées aux objets d'art et aux activités
qui y sont associées.
- Comprendre les risques spécifiques liés à ces objets.
- Savoir comment réagir en cas de sinistre.

FORMATRICE

Stéphanie de Montricher • Expert produit Fine Art pour Liberty France - Liberty Mutual
Insurance Europe.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : jeudi 4 et vendredi 5 avril 2024
Durée : 2 jours, soit 14 heures de formation au total
Frais de formation : 750 euros coût net
Horaires : 10h-13h et 14h-18h
Lieu : Paris – République